

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 septembre 2011*

## **MARCHES FINANCIERS : LA RECHUTE**

L'été 2011 aura été meurtrier sur les marchés financiers. Alors que l'hypothèse de cours des actions en hausse de 10 à 15 % faisait presque l'unanimité des analystes en début d'année 2011, nous en sommes rendus à une baisse de l'ordre de 25 %. Le revenu mondial se serait-il donc effondré de 30 à 40 % en quelques mois ? Que nenni ! Partout dans le monde, l'activité productive et marchande poursuit, cahin caha, son développement. Hélas, dans le même temps, l'ingénierie financière et ses acteurs paient aujourd'hui le prix des excès commis ces dernières années : complexification des méthodes de financement, déconnexion de l'économie réelle, prolifération des intermédiaires, opacification du système, le tout conduisant à une prise de risque excessive. Quel pronostic former pour l'avenir en ces temps troublés ? Deux attitudes semblent possibles : la première consiste à anticiper l'effondrement général des économies, la perte de confiance dans les monnaies, la fin du libre échange, la déflation et l'issue guerrière logique que suggère l'Histoire ; la seconde consiste à supposer un règlement à moyen terme d'une crise qui paraît de plus en plus circonscrite à la sphère financière, et un rééquilibrage des valeurs accordées aux différentes catégories d'actif au regard des critères classiques que sont le rendement, la liquidité et les perspectives de valorisation. Dans la seconde hypothèse, la diversification des patrimoines demeure et demeurera la meilleure parade.

Pascal MARTIN-RETORD

### **Fiscalité immobilière : la faute**

De la réforme fiscale proposée par le gouvernement en fin d'été, l'on retiendra sans doute ce qui devrait apparaître comme une faute majeure à moyen terme : la tentative de remise en cause de l'exonération d'impôt sur les plus-values immobilières au-delà d'une durée longue de détention.

Certes, les débats parlementaires auront finalement permis de temporiser. Mais l'alerte sur les investissements immobiliers est donnée. Ses effets regrettables au plan individuel pourraient se révéler à terme dévastateurs en figeant le marché et en dissuadant les investisseurs privés. Une révision des stratégies immobilières individuelles semble s'imposer.

### **La nouvelle donne de l'ISF**

2011 devrait constituer une année charnière en ce qui concerne l'ISF. Elle se caractérisera en effet par une exonération mise à oeuvre à la voute des patrimoines compris entre 800.000 € et 1.300.000 €, dans un contexte technique inchangé, et au prix d'un effet de seuil détestable.

En 2012, en revanche, un nouveau barème s'appliquera, devant aboutir à un système moins confiscatoire que par le passé, puisque reposant sur des taux d'imposition plus modérés, même si la base serait élargie. A quelque chose le malheur est bon, et 2011 pourrait constituer une occasion à saisir de régulariser la situation individuelle de certains patrimoines compris dans la fourchette précitée.

### **Retraite de Pierre CHARTIER**

Le 30 septembre 2011, notre collaborateur Pierre CHARTIER mettra un terme à sa carrière professionnelle.

Pierre CHARTIER avait rejoint notre cabinet au milieu des années 1980, puis obtenu son diplôme d'expertise-comptable avant d'être inscrit au Tableau de l'Ordre.

Suivant la formule consacrée, le GROUPE MARTIN RETORD tient ici à le remercier pour les bons et loyaux services qu'il a apportés à sa clientèle depuis 25 ans.

Nous vous remercions de vous associer à nous pour lui souhaiter une bonne et heureuse retraite.

Pascal MARTIN-RETORD, Marie-Françoise MICHEL et toutes nos équipes assureront la relève.